



Stage :
Les Assurances
Responsabilité
Civile Atteinte à
l'Environnement

Public concerné

Ce stage est destiné aux responsables assurances et aux juristes.

Objectifs

Permettre aux participants de :

- différencier et connaître toutes les polices et garanties « Pollution » du marché.
- afin de définir et de mettre en place leur plan de protection « assurances pollution ».

Durée et tarif

1 jour, soit 7 heures.

850 € HT.

Moyens pédagogiques

La formation est animée avec un tableau pour support. Elle comporte une partie technique argumentée d'exemples, et une partie action, avec participation interactive.

Programme

1. La police « R.C. atteintes à l'environnement »

- Le contexte juridique : commissions spécialisées, droit français, droit européen...
- Le G.I.E. ASSURPOL et ses relations avec les assureurs adhérents.
- Analyse de la police « Installations terrestres fixes » : définitions, objet de la garantie, les deux extensions de garantie, exclusions, étendue territoriale, durée de la garantie, ...
- Acceptation des risques et tarification : questionnaire / proposition, visite des risques, éco-audit, bases tarifaires, montants des garanties et franchises, exemples chiffrés, concurrents d'ASSURPOL.

2. Autres polices et garanties

- Garantie « Pollution accidentelle » de la police « R.C. Entreprise » : montant, exclusions, insuffisances.
- Assurance « Incendie » : pollution suite à incendie et autres événements couverts, garantie des frais de dépollution des biens assurés et du sol, garantie « pertes d'exploitation » consécutive, les dommages aux voisins et tiers (mise en jeu de la garantie?), ...
- Autres polices concernées : automobile, ...